

PRÉFET DU JURA

Service départemental d'incendie
et de secours du JURA

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

ARRETÉ N° 2016 - 302

OBJET : Arrêté fixant la liste annuelle d'aptitude opérationnelle des personnels du Groupe de Secours en Montagne et milieu Périlleux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles :
- L 1424-1 à 1424-50 codifiant la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 modifiée relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
 - R 1424-1 à R 1424-55 codifiant le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 modifié relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours ;
- VU l'arrêté ministériel du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux ;
- VU l'arrêté ministériel du 8 décembre 2000 fixant le guide national de référence relatif aux secours en montagne ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 avril 2001 fixant le guide national de référence relatif aux secours en canyon ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU l'arrêté ministériel du 13 septembre 2005 relatif à l'attribution par équivalence des attestations et diplômes de spécialités des sapeurs-pompiers ;
- VU l'arrêté ministériel du 4 janvier 2006 modifié relatif au schéma national des emplois des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 janvier 2006 modifié relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU l'arrêté n° 2012-1186 du 4 décembre 2012 modifié portant règlement intérieur du corps départemental des sapeurs-pompiers du Jura ;
- VU l'arrêté ministériel du 6 juin 2013 relatif aux activités pouvant être exercées par les sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU l'arrêté n° 2013189-0026 du 8 juillet 2013 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet du Jura à Monsieur le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- VU l'arrêté ministériel du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2015 portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont satisfait au contrôle médical, aux tests annuels et ont effectué le nombre d'entraînements annuels requis ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura ;

ARRÊTE

Article 1 A compter du 1^{er} janvier 2016, la liste d'aptitude opérationnelle des conseillers techniques, Chefs d'unité, équipiers du **Groupe de Secours en Montagne et milieu Périlleux (GSMP)** du Service Départemental d'Incendie et de Secours est fixée comme suit :

DEGRÉ DE SPÉCIALISATION	CIS D'APPARTENANCE	PRENOM NOM	AUTRES HABILITATIONS	HABILITATION HELIPORTÉE
CONSEILLER TECHNIQUE	DOLE	Sébastien BERTRAND	Chef Unité Neige et Canyon	Dragon 25
	LES ROUSSES	Christophe GUDEFIN	Chef Unité Neige	Dragon 25
CHEF D'UNITE	ARBOIS PAYS POLINOIS	Olivier GRILLOT	Chef Unité Neige	Dragon 25
	LES ROUSSES	Stéphane JOZ ROLAND	Chef Unité Neige, et Canyon	Dragon 25
	LONS-LE-SAUNIER	Lionel MOUGIN	Chef Unité Neige, et Canyon	Dragon 25
SAUVETEUR	CHAMPAGNOLE	Olivier COUSIN	/	/
		Julien MINOLETTI	/	/
	DOLE	Sylvain OLIVIER	/	Dragon 25
		Jérôme PESTKA	/	Dragon 25
		Laure CRETIN	/	/
	DD SIS CTA / CODIS	Thomas PEGUILLET	Neige	Dragon 25
		Aurore GELEY	Neige	/
	LES ROUSSES	Cédric CHEVASSUS	Neige	Dragon 25
		Florian MAGNIN	Neige et Canyon	Dragon 25
		Yvan NORAZ	Neige	Dragon 25
		Olivier BAILLY-SALINS	Neige	Dragon 25
		Anthony VANDEL	Neige	/
		Thomas CAMPBELL	Neige	Dragon 25
		Pierre CHEVASSUS	Neige	/
	LONS-LE-SAUNIER	Antoine GENTET	Neige	/
		Christophe POURTIER	Neige	Dragon 25
		Jean-maurice TOURNIER	Neige	/
	SALINS-LES-BAINS	Jérémy BLOT	Canyon	Dragon 25
	SAINT-CLAUDE	Mickaël PROST	Neige et Canyon	Dragon 25
		David MILLOT	Neige	/
Jean-Paul PICARD		Neige et Canyon	Dragon 25	
Romain SAUTEREAU		Neige	/	

Article 2 Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et participer aux actions et missions spécifiques en fonction des référentiels IMP, SMO et CAN. Seuls les sapeurs-pompiers titulaires de la mention " Dragon 25 " sont habilités à intervenir pour les missions hélicoptérées avec hélitreuillages ;

Article 3 Les sapeurs-pompiers non désignés sur la liste d'aptitude départementale, titulaires au minimum de l'IMP1 ou du SMO1 et inscrits sur la liste complémentaire ci-après peuvent participer, sous réserve d'aptitude médicale, aux entraînements et aux tests annuels. Ils peuvent être engagés en intervention en complément des équipiers du GSMP sans toutefois être autorisés à participer aux actions et missions spécifiques aux référentiels IMP, SMO et CAN.

DEGRÉ DE SPÉCIALISATION	CIS D'APPARTENANCE	PRENOM NOM	AUTRES HABILITATIONS	FORMATION HELIPORTEE
EQUIPIER GSMP	DOLE	Aurélien GOVINDAMA	/	Dragon 25
	DD SIS CTA/CODIS	Vincent DAVIOT	Neige	Dragon 25
	DD SIS	Franck RIGAUD	Neige et Canyon	Dragon 25
	LES ROUSSES	Julien MARCHANDISE	Neige	Dragon 25
	SAINT-CLAUDE	Sylvain MORA	Neige et Canyon	Dragon 25
MEDECIN	PLATEAU DE NOZERROY	Hervé DOUINE	/	Dragon 25

Article 4 Le lieutenant christophe GUDEFIN est désigné Conseiller Technique Départemental du DDSIS pour les secours en montagne et milieu périlleux ;

Article 5 l'arrêté préfectoral n° 2014-998 du 13 octobre 2014 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels Montagne et milieu Périlleux du Service Départemental d'Incendie et de Secours est abrogé ;

Article 6 Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Besançon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de ses notification et publications ;

Article 7 Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du SDIS.

Fait à Montmorot, le 11 FEV. 2016

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Jura,



Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE

